



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 2
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 16 avril 2018 de 20h00 à 22h10
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REPLACE PAR
Président	A. Angelo	x		
Vice-Président	J. Kummer	x		
Secrétaire	S. Sidler	x		
Conseillers municipaux	C. Angelo	x		
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan	x		
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
	M. Zimmermann	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	P. Malek-Asghar	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2017
2. Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2018
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation des comptes 2017 de la Ville de Versoix
6. Crédit de Frs 90'450.- destiné à la renaturation du Nant-de-Braille, secteur voie CFF amont
7. Crédit de Frs 290'000.- destiné à l'acquisition de panneaux d'information lumineux à messages variables
8. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Le PV de la séance du 18 décembre 2017 est accepté par 25 oui et 1 abstention d'usage (26 votants).

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 MARS 2018

Le PV de la séance du 12 mars 2018 est accepté par 26 oui (26 votants).

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**3.1** Course pédestre « A travers le coteau » le 28 avril 2018

Le Président annonce la course pédestre « A travers le coteau » et encourage chacune et chacun à y participer.

Inscriptions : <https://www.coursebernex.com/inscriptions/>

3.2 Invitation à l'exposition des EPI du 16 au 30 mai 2018

Les EPI invitent les CM à une exposition photos dédiées aux sportives et sportifs en situation de handicap du 16 au 30 mai 2018.

3.3 ACG : Droit d'opposition des Conseillers Municipaux.

Le Président fait part du droit d'opposition du Conseil municipal concernant la décision prise en Assemblée générale de l'ACG sur le dossier des « Journées Européennes des Métiers d'Art 2018 ». Délai jusqu'au 11 mai 2018.

3.4 Rapport annuel du GICORD (Groupement intercommunal de compostage de la rive droite)

Le Président signale que le Bureau a reçu le rapport de l'organe de révision du GICORD pour l'exercice 2017. Ce rapport est à disposition sur l'extranet.

3.5 Prochaine Commission Urbanisme et Transports Le Président signale que la séance de la Commission Urbanisme et Transports du 7 mai 2018 sera conjointe avec la Commission TVEDD.**3.6** Prochaine séance Commission Sécurité du 12 juin Le Président signale que la séance de la Commission Sécurité du 12 juin sera consacrée à la formation offerte aux CM sur l'utilisation des défibrillateurs. Une liste d'inscription circulera lors du prochain CM.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lambert, Maire

Félicitations

M. Lambert adresse les félicitations du Conseil administratif aux candidates et candidats de la Ville de Versoix, tous partis confondus, et particulièrement ceux représentés au sein de ce Conseil municipal.

M. Lambert adresse également toutes ses félicitations à Mme Delphine Klopfenstein Broggin (Les Verts), députée de Versoix réélue au Grand Conseil.

Le CA adresse enfin ses félicitations à chaque candidat qui a porté leur engagement pour notre commune et notre région auprès du Grand Conseil.

Pétition sur les décharges bioactives

M. Lambert signale que la collecte atteint à ce jour les 11846 signatures. Il encourage chacune et chacun à déposer les listes jusqu'au 20 avril prochain.

Une délégation ira porter ces pétitions au Grand Conseil le mercredi 2 mai à 15h30 (rendez-vous à 14h00 aux Bastions). Une communication sera faite prochainement.

Culture

M. Lambert signale les événements suivants :

- Exposition « Actitudes contemporaines belges » au Boléro du 14 avril au 13 mai 2018. Cette exposition est organisée à l'occasion du centenaire de l'inauguration de l'ambassade de Suisse à Bruxelles.
- Semaine du livre pour la petite enfance : expositions et spectacle du 14 au 22 avril 2018.
- Accueil d'une délégation du CM de la commune de Veyrier pour une visite du Boléro le 26 avril prochain.
- Journée de la lecture à voix haute le mercredi 23 mai de 15h00 à 17h00 à la Bibliothèque.
- Concert de jazz le 25 mai à 20h30.
- Exposition du photographe Robert Doisneau : première rétrospective en Suisse, vernissage le samedi 26 mai à 18h00.
- Concert des Vents Blancs au Boléro le dimanche 27 mai 2018.
- Invitation de Jean-Michel Olivier au Boléro le 10 juin 2018 à 20h00, pour son dernier roman « Passion noire ».
- Concert de la Musique municipale de Versoix le 6 mai à 17h00 à la salle Lachenal.
- Fête de la Musique le samedi 23 juin en matinée sur la Place de la Gare et près de la Treille du Boléro.

Divers

M. Lambert signale que dans le cadre du fonds de décoration la Mairie a acquis un système de montage et de stockage mobile pour les œuvres.

Par ailleurs l'inventaire du fonds de décoration est en cours et le déménagement des Caves de Bon-Séjour devrait être terminé fin mai pour le commencement des travaux de rénovation.

Urbanisme

Versoix Roule est actuellement en cours d'installation et sera présent à Versoix du 23 avril au 21 novembre 2018.

Exposé de l'Office du patrimoine et des sites suite au recensement architectural initié en 2015 à Versoix (recensement pilote). Plus de 1'600 objets ont été recensés sur le territoire. Séance publique sur le patrimoine architectural versoisien prévue en automne.

Sécurité

M. Lambert signale que le nombre de macarons distribués sont en cours de stabilisation :

Zone 44A, 76 macarons vendus ;

Zone 44B, 106 macarons vendus, dont 19 sociétés ;

Zone 44C, 66 macarons vendus, dont 2 sociétés ;

P&R : 32 abonnés, il reste encore des places.

M. Lambert signale que dans le cadre des travaux de la route de Suisse une priorité de droite doit maintenant être respectée au carrefour route de Sauverny- avenue Lachenal.

Afin d'éviter les abus, M. Lambert signale qu'un arrêté de stationnement a été adopté concernant le parking du quartier de la Scie.

M. Malek-Asghar, Vice-Maire

M. Malek-Asghar tient à adresser ses remerciements pour le soutien accordé aux dernières élections. Il salue le travail effectué par la presse de Versoix concernant la présentation dans le Versoix Région des candidats à l'élection au Grand Conseil, tous partis confondus.

Bâtiments

Le bâtiment de Bon-Séjour connaît actuellement sa mue et les travaux se déroulent en temps en en heure dans le budget.

Gérance

M. Malek-Asghar signale que le CA a décidé de remettre en gérance le restaurant du Centre sportif de Versoix à M. Pereira (ancien Lion d'Or) pour le début du mois de mai.

Promotion économique

Les CM ont trouvé sur leur pupitre une publication de l'Annuaire local 2018-2019 de Versoix grâce à la collaboration de la FIVEAC. Il adresse ses remerciements à la FIVEAC ainsi qu'à M. Schenker pour son soutien actif qui permet la publication de cet ouvrage en format papier.

Un petit déjeuner pour les entreprises versoisiennes sera organisé début juin. M. Malek-Asghar encourage chaque CM à y participer afin d'y rencontrer les petites et grandes entreprises de Versoix.

Mme Enhas, Conseillère administrative**Travaux**

Les travaux de la route de Suisse dans le secteur de Montfleury sont en voie de finition.

Au niveau du deuxième tronçon, les travaux avancent selon l'agenda prévu. Le basculement des travaux sur l'autre chaussée est prévu cet été.

La construction du bâtiment lié au PLQ Pré-Colomb nécessite une coordination importante avec les travaux de la route de Suisse.

Une amélioration du chemin piétonnier est actuellement en cours sur la Parcelle Plojoux.

Une intervention sur le collecteur situé dans le secteur Bordier / Vieux-Port va passablement entraver la circulation pendant les trois prochaines semaines. En effet, la partie supérieure du chemin du Vieux-Port sera complètement inaccessible, le trafic sera dévié à travers le parking Bordier.

Au niveau du secteur du Bourg, quelques photos sont projetées sur grand écran. La rue des Moulins est terminée. Il reste quelques finitions sur la rue des Boucheries.

Pour fêter ensemble la fin de ces importants et longs travaux dans ce secteur une verrée est organisée par la commune le mercredi 18 avril à 17h30 à laquelle sont conviés tous les habitants et commerçants du Bourg ainsi que tous les CM.

La passerelle du Nant-de-Braille n'est plus accessible depuis l'automne en raison de sa dangerosité. Des travaux menés en collaboration avec la PC arrivent à terme. La réouverture de la passerelle est prévue pour la mi-mai.

Une nouvelle construction dans le bois de Versoix a été réalisée : l'abri de Sainte-Marie, non loin de la cabane des Bûcherons. Les travaux menés par le canton ont été confiés aux apprentis du Centre de formation professionnelle Construction (CFC et AFP). Cet abri, construit en bois local, a été inauguré le 10 avril dernier en présence de M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat, de M. A. Angelo, Président du Conseil municipal et de M. B. Levrat, Conseiller municipal. A noter que l'usage de cet abri est différent de celui de la cabane des Bûcherons, il n'y a pas d'endroit pour cuisiner ni de grills.

Sports

Mme Enhas signale le lancement du programme sportif « Urban training ». Présent dans plus de 40 villes de Suisse Romande, cette activité totalement gratuite permet de pratiquer une activité physique en plein air, sous la forme d'un parcours santé d'environ 1 heure en se servant du mobilier urbain installé sur la commune. Encadrée par un coach professionnel et ouverte à tous, cette prestation aura lieu tous les jeudis à 18h30 dès le 17 mai 2018 sur inscription : <https://www.urban-training.ch/>.

Les travaux liés à l'installation des équipements de « street workout » au Centre sportif seront à disposition du public dès la fin de la semaine. Ces travaux font partie du crédit voté en 2017 concernant la réfection de la piste d'athlétisme et du terrain C.

Mme Enhas informe enfin de l'ouverture de la piscine le 10 mai prochain.

Social, Jeunesse

Mme Enhas signale que les inscriptions pour les activités du parascolaire (GIAP) auront lieu les 2 et 6 juin prochains.

La permanence impôt est une prestation destinée aux personnes à faible revenu. Au vu de la forte demande liée à cette prestation offerte par la Mairie, la permanence est prolongée jusqu'au 30 juin 2018. Prendre contact avec le service social de la Ville de Versoix.

Comme chaque année, plusieurs classes de l'école Ami-Argand ainsi que des résidents de la Corolle ont participé à la plantation de jeunes arbres à Ecogia, dans le cadre des Vergers d'Ecogia, en présence des jardiniers communaux.

Mme Enhas signale que l'événement « Découvrir le monde » se poursuit et permet de valoriser l'éducation dans le secteur de la petite enfance. Cet événement à l'échelon national se déroule du 24 mars au 6 mai prochain. Le programme complet se situe sur le site de la commune.

Mme Enhas signale que l'événement « Versoix vers toi » aura lieu cette année le 17 mai prochain. Organisé depuis 2016 par le RADO avec le soutien financier de la commune, ce rallye destiné aux élèves de 7P des écoles de Versoix, leur permet de se mettre en contact avec les habitants, les institutions ou les associations versoisiennes.

La Fête des Voisins aura lieu le 25 mai prochain. La Mairie met à disposition gratuitement des habitants des tables et des bancs qui sont à réserver sur le site internet de la Ville de Versoix : <https://www.versoix.ch/location-de-salles/> entre le 14 et le 23 mai 2018 sur le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Le Fête de la Jeunesse aura lieu le 6 mai prochain avec la participation de nombreuses associations locales et la traditionnelle course des caisses à savons.

5. PRESENTATION DES COMPTES 2017

Au nom du Conseil administratif M. Malek-Asghar effectue une présentation des comptes 2017 de la Ville de Versoix qui font ressortir un résultat positif de Frs. 279'134.-. La projection d'un diaporama sur grand écran illustre ses explications.

Ce résultat tient compte de plusieurs prises de provisions et montre une tendance prudente avec des recettes fiscales plutôt stables et une phase de décélération et de stabilisation.

Les éléments principaux que l'on peut retenir sont que les recettes fiscales sont en hausse pour les personnes physiques principalement. Une grande partie de ces recettes a été provisionnée afin de faire face à une probable future baisse de la taxe professionnelle communale.

Les autres recettes sont en légère hausse. Les charges de personnel sont tout à fait maîtrisées et en ligne avec le budget.

A noter deux opérations extraordinaires qui apparaissent très clairement dans le bilan : la prise d'amortissements complémentaires entièrement compensés par la dissolution de provisions fiscales excédentaires qui figuraient dans les comptes pour un montant de Frs. 19'700'000.-. Cette opération a permis d'apurer le bilan du même montant.

Recettes fiscales

S'agissant des PP (personnes physiques), les comptes font état d'un montant de Frs. 24'906'331.- (écart positif de Frs. 1'476'331.-). La population restant stable, M. Malek-Asghar relève que la masse fiscale augmente, nonobstant la baisse du centime additionnel au fil des années, ce qui illustre une amélioration sensible dans certaines couches de la population de la situation des contribuables versoisiens.

S'agissant des PM (personnes morales), la situation est un peu moins rose avec des comptes de Frs. 2'826'811.- (manco de Frs. 323'189.-).

On note un montant record en ce qui concerne la taxe professionnelle communale de Frs. 2'223'894.- (écart positif 223'894.-). Il convient cependant de rester prudent en raison d'une probable demande de correction en raison de l'évolution de certaines entreprises. Ce chiffre devra être revu à la baisse pour l'an prochain.

M. Malek-Asghar relève l'importance de la présentation de ces comptes qui permet d'entamer d'ores et déjà la réflexion sur le budget 2019.

On note encore le renforcement de la péréquation financière intercommunale (montant fixe).

Au final, on note des revenus qui présentent un écart positif de Frs. 1'667'187.-.

Charges

M. Malek-Asghar informe que les frais de perception de la taxe professionnelle de Frs. 137'950 n'apparaîtront plus, l'activité ayant été internalisée.

Au final, le montant des charges est de Frs. 40'027'962.- (- Frs. 1'388'398.-).

S'agissant des charges par nature, le plus gros poste concerne les charges de personnel.

Les autres postes de charges et de revenus par nature sont commentés par M. Malek-Asghar.

Investissements

Les investissements nets pour l'exercice 2017 s'élèvent à Frs. 7'466'165.-.

L'amortissement ordinaire ajouté au résultat net donne un autofinancement de Frs. 5'452'451.-.

L'insuffisance de financement se monte ainsi à Frs. 2'013'714.-, montant qu'il faut emprunter.

Bilan au 31.12.2017

Le bilan au 31.12.2017 rétrécit par rapport au bilan au 31.12.2016 en raison de la disparition des provisions.

On note des actifs pour un montant de Frs. 132'251'171.- et un résultat de fonctionnement de Frs. 279'134.-. A noter une fortune nette en légère progression (Frs. 70'191'370.-).

Au nom du CA, M. Malek-Asghar prie les membres du Conseil municipal de faire bon accueil à ces comptes.

Discussion :

M. Kummer demande des explications complémentaires concernant la part d'autofinancement et les investissements réalisés.

M. Malek-Asghar précise que les dépenses effectives sont à imputer sur l'exercice 2017 et dépendent de l'avancée des travaux et des factures qui arrivent à la Mairie. Il relève en ce qui concerne les projets d'investissements votés, que les investissements non réalisés durant l'année 2017 se réaliseront et seront comptabilisés durant le prochain exercice.

6. CREDIT DE FRs 90'450.- DESTINÉ À LA RENATURATION DU NANT-DE-BRAILLE, SECTEUR VOIE CFF AMONT

Mme Enhas présente ce crédit en commentant le message préparé par le CA. Elle précise que le but de la renaturation du Nant-de-Braille, secteur voie CFF amont, est notamment de sécuriser la zone contre les inondations, de protéger les infrastructures existantes et d'améliorer la migration piscicole et l'écomorphologie.

Ainsi, c'est au nom du CA que Mme Enhas remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 90'450.-.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD, lors de sa séance du 27 mars 2018, a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 12 avril 2018, a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Néant.

**« CREDIT DE FRs 90'450.- DESTINE A LA RENATURATION DU NANT-DE-BRAILLE
SECTEUR VOIE CFF AMONT »**

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de procéder à la renaturation du Nant-de-Braille, secteur voie CFF amont, de manière à supprimer les zones de danger et de garantir la stabilité des rives et de son lit ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, en séance du 21 mars 2016, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit ;

Vu le préavis de la Commission des Travaux, de la Voirie, de l'Environnement et du Développement Durable dans sa séance du 27 mars 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 12 avril 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (26 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à la renaturation du Nant-de-Braille secteur voie CFF amont, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 21 mars 2018.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 90'450.- destiné à financer les travaux mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des ordres de paiements auprès des établissements de son choix à concurrence de Frs 90'450.- afin de couvrir les dépenses liées aux travaux cités au point 1 ci-dessus.

**7. CREDIT DE FRs 290'000.- DESTINÉ À L'ACQUISITION DE PANNEAUX
D'INFORMATION LUMINEUX À MESSAGES VARIABLE**

M. Lambert présente et commente le message relatif à une demande de crédit destinée à l'acquisition de panneaux d'information lumineux à messages variables.

La vie culturelle et sportive de Versoix étant très animée, la Commission de la Culture a demandé la mise en place de panneaux d'informations lumineux permettant d'afficher des messages promotionnels pour les manifestations culturelles et sportives organisées à Versoix et des informations routières au gré des besoins.

Grâce notamment à une restructuration de la communication au sein de l'administration communale, une demande de crédit est soumise au vote du Conseil municipal.

Ainsi, c'est au nom du CA que M. Lambert remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Marquis tient à rendre hommage à l'ensemble des membres de la Commission de la culture et communication qui a discuté de ce dossier à de très nombreuses reprises ces 15 dernières années. Lors de sa séance du 28 mars 2018, la Commission culture et communication a approuvé cette demande de crédit par 4 oui et 4 abstentions et 1 non.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a examiné ce dossier avec beaucoup d'intérêt en raison d'un montant qui n'est pas anecdotique. Après avoir obtenu des réponses à ses questions sur la durée d'amortissement du matériel (4 ans) ainsi que sur la couverture du contrat d'entretien, la Commission, lors de sa séance du 12 avril 2018, a approuvé cette demande de crédit par 7 oui et 2 abstentions.

Discussion :

M. Jaussi confirme s'être abstenu de voter en commission des finances. En effet, il a de la peine à défendre ce projet en terme écologique en raison de la consommation très conséquente en électricité de ces 4 panneaux. Il s'oppose à ce projet en raison notamment de son obsolescence à moyen terme ainsi que son coût très élevé.

M. Zimmermann n'est pas contre le fait que la commune acquiert 4 panneaux d'informations et il salue le travail effectué par les services de la Mairie pour amener ce sujet sur la table. Il pense néanmoins que ce projet est surfacturé. Il en veut pour preuve les boîtiers conçus pour résister aux intempéries qui se vendent à 560 Euros en France. Il craint la politique de certaines entreprises qui sont confrontées aux appels d'offres d'une collectivité publique pour pratiquer la surfacturation. Il souhaiterait recevoir une contre-offre et reste persuadé qu'une solution équivalente moins onéreuse peut être trouvée. Il demande que cet objet soit renvoyé en commission des travaux et à la commission culture et communication.

M. Kummer rappelle que les questions techniques doivent être traitées en commission des travaux. Il suggère de faire des séances de commissions conjointes afin de trouver des solutions communes.

M. Richard attire l'attention de tous les CM sur le fait que le message impacte non seulement le crédit d'investissement mais également le crédit de fonctionnement annuel avec une dépense de Frs. 12'000 au moins. Il avait soutenu ce projet lors de la commission de la culture mais modifie ce soir son point de vue et ne soutiendra pas cette demande.

M. Chappatte confirme que la commission ad hoc a traité le sujet et a transmis une proposition aboutie. Il considère que cette demande de crédit peut être votée ce soir par le CM.

M. Miche remercie les différentes commissions qui ont posé le pour et le contre dans ce dossier et confirme qu'il est nécessaire d'aller maintenant de l'avant. Les travaux de requalification de la route Suisse sont en cours, c'est donc le bon moment pour soutenir ce projet.

Mme Tchamkerten est d'accord d'aller de l'avant dans ce dossier mais relève l'intérêt de se donner encore un mois pour mieux réfléchir à l'utilisation de cette somme d'argent conséquente. Elle considère, contrairement à M. Chappatte, que le projet n'est pas abouti. Il reste encore des interrogations autour de ce projet qui peut encore être amélioré, notamment en ce qui concerne les emplacements choisis. Elle est favorable à un renvoi en commission culture et communication et TVEDD.

M. Lambert confirme que les réponses aux questions techniques ont été données en commission de la culture et que le montant a été calculé et examiné, notamment en ce qui concerne le génie civil, afin de bénéficier d'économies dans le cadre de la coordination avec les travaux de la route de Suisse. L'enveloppe demandée pourrait encore faire l'objet de négociations mais M. le Maire ne pense pas que des variantes soient possibles. Concernant le coût des panneaux, une offre complémentaire donnait la même gamme de prix. Il est de plus préférable de travailler avec des entreprises fiables qui ont déjà développé sur le territoire suisse ce type de panneaux plutôt que de faire appel à des entreprises étrangères qui proposeraient des systèmes qui pourraient poser des problèmes lors des entretiens par exemple.

Le Président remercie les membres du CM pour leurs interventions et soumet au vote le renvoi en commission TVEDD.

Le renvoi en commission TVEDD est refusé par 10 oui, 14 non et 2 abstentions (26 votants).

Discussion :

M. Piccot revient sur le point 4 du plan financier et s'étonne de l'importance du montant lié au génie civil : Frs. 57'000.-. Il trouve cette dépense trop élevée et demande d'où viennent ces prix.

M. Lambert confirme que les prix ont été examinés dans le cadre du groupe de travail dont fait partie le responsable des travaux. Il convient de relever cependant que le montant relatif aux frais de génie civil concerne un poste où la coordination n'est pas la meilleure possible. Il s'agit ainsi d'une enveloppe maximum. Avec la coordination des travaux de la route de Suisse, on devrait arriver à une somme inférieure.

M. Marquis confirme qu'il s'agit d'une évaluation maximale et que ce montant de Frs. 57'000.- ne sera probablement pas entièrement dépensé. Il précise par ailleurs que la commission a eu la possibilité de formuler des questions bien avant la préparation du message. Il considère que le travail a été fait, les débats en commissions ont eu lieu, c'est pourquoi il recommande, au nom du PLR, d'accepter cette demande de crédit.

Mme Tchamkerten entend les propos de M. Marquis mais considère que le travail des commissaires se base sur des chiffres. Elle estime que les débats commencent à partir du message accompagnant la demande de crédit.

« CRÉDIT DE FRs 290'000.- DESTINÉ À L'ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX À MESSAGES VARIABLES »

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté d'installer sur la Commune de Versoix des panneaux d'information lumineux à messages variables de manière à améliorer la communication de la Ville destinée à ses administrés ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 21 mars 2018, qui décrit les coûts de mise en place ainsi que les buts visés par l'installation de ces panneaux ;

Vu le préavis de la Commission Culture et Communication dans sa séance du 28 mars 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 12 avril 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ
PAR 14 OUI, 7 NON ET 5 ABSTENTIONS

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir et installer des panneaux d'information lumineux à messages variables, tel que décrit dans le message joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 21 mars 2018.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 290'000.- destiné à acquérir et installer les panneaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 290'000.- pour acquérir et installer les panneaux cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 290'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 290'000.-, au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 02.33 dès 2018.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- 8.1** M. Richard informe que la commune de Versoix participera aux Journées Européennes du Patrimoine 2018 les samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre 2018, dont le thème est « sans frontière ».
- En accord avec la commune française de Sauverny, cette journée se tiendra d'une part sur le territoire de Sauverny, autour des trois principaux moulins près du Pont de Sauverny et d'autre part au Château de la Branvaude qui fait partie du recensement architectural de notre commune. Il invite toutes et tous à sauver ces dates et à venir nombreux participer à ces journées.
- 8.2** M. Chappatte revient sur le dossier des panneaux lumineux et constate que peu de monde se préoccupe des informations données par l'affichage de la consommation des panneaux solaires d'Ecogia. Il propose de débrancher ce panneau pour des raisons d'économies d'énergie.
- 8.3** M. Chappatte informe que l'annuaire intercommunal « Tout Versoix », tiré à 9'000 exemplaires est diffusé sur tout le territoire de Versoix mais également dans les communes de Collex-Bossy, Genthod, Bellevue, Céligny, Pregny-Chambésy, Commungny, Mies, Tannay, Coppet.
- 8.4** M. Chapatte informe avec satisfaction que le marché a trouvé son artisan boulanger qui fabrique son pain avec des farines des Moulins de Genève. Il encourage chacune et chacun à venir profiter de l'offre variée proposée par les marchands du Marché de la Place de la Gare.
- 8.5** M. Kummer signale que Ciné Versoix projettera le 18 mai prochain un documentaire sur la Catalogne et encourage chacune et chacun à participer.

- 8.6** M. Fauchier-Magnan signale que la Fondation Saint-Loup Vandelle va entreprendre la restauration intérieure de la chapelle d'Ecogia et est à la recherche de financement.
- 8.7** Concernant les travaux de la route de Suisse, M. Fauchier-Magnan, conscient que les travaux sont menés par le Canton, constate que depuis le mois de mai 2017, tout est encore ouvert : premier tronçon et deuxième tronçon, et demande pourquoi. Il demande par ailleurs si le passage protégé en bas du chemin de Pont-Céard sera maintenu.

Mme Enhas confirme que le passage sur la route Suisse sera maintenu et sécurisé avec des feux. Elle précise que des travaux de finition sont toujours en cours concernant les différentes étapes de la route de Suisse. Les travaux liés au premier tronçon devraient être terminés d'ici la fin du mois de mai.

M Rothlisberger ajoute que de gros travaux sont en cours au niveau souterrain qui ne sont pas chiffrés dans le temps. Le délai pourrait ainsi être prolongé.

PAROLE AU PUBLIC

M. Delhoume signale que le miroir situé à l'angle chemin Ami-Argand - route de Suisse a disparu et peut engendrer une situation dangereuse.

Le Président lève la séance à 22h10

* * * * *